

Le 07 mars 2024, convocation du Conseil Municipal, adressée individuellement, par écrit, à chaque membre élu, pour la réunion qui s'est tenue le 13 mars 2024 à vingt heures à la salle des fêtes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DE SEINE ET MARNE

---

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MAREUIL LES MEAUX**

**Séance du 13 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 13 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 07 mars 2024 s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence d'Emilie SURAY – Maire

**Présents :**

Bruno ASCENSIO – Patrick BISSON – Christophe BOISSON – François CHARRITAT Gilbert DEN BEKKER – Muriel DETABLE – Emilie LAMOUR– Dominique LOUANDRE – Pascal MACHU – Dominique MERET – Rémi MORVAN – Robert NEROT - Jocelyne NIVOIX – Marie-Christine OPILLARD – Danielle RUBAL – Stella TARAVELLA – Valérie TARGOSZ – Jocelyne TOKPAN – Sandrine VATELER – Nadège VELLEINE

**Ont donné pouvoir :**

Christophe LOIR à Robert NEROT  
Bernard LAURENT à Danielle RUBAL

**Excusé(s) :**

Le quorum est atteint et **Madame le Maire** rappelle les pouvoirs qui ont été donnés.

**Jocelyne TOKPAN** est nommé(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du **23 novembre 2023**

Approbation du procès-verbal de la séance du **30 novembre 2023**

**Madame le Maire** invite le conseil a approuvé les Procès-Verbaux des 23 et 30 novembre.  
**Monsieur MACHU** fait une remarque sur deux coquilles page 3 et 5. Le mot à corriger est SDESM

Conseil Municipal-Séance du 13 mars 2024

Page 1/10

Les Procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

**Madame le Maire** invite **Danielle RUBAL** à prendre la parole sur la délibération convention jeunesse avec la Commune de Nanteuil-lès-Meaux.

## 2024-03-001 : Signature Convention Jeunesse Nanteuil-lès-Meaux

**Danielle RUBAL** indique que comme chaque année, par cette convention qui nous lie avec la commune de Nanteuil-lès-Meaux, les enfants de Mareuil-Les-Meaux peuvent profiter de leur structure de centre de loisirs.

**Muriel DETABLE** interroge le conseil pour savoir si depuis 2021 les tarifs de la Commune de Nanteuil-lès-Meaux n'ont pas été réactualisés.

**Elle** interroge le conseil quant à la prise en charge de la commune.

**Madame le Maire** répond en disant que la commune de Mareuil-lès-Meaux prend en charge la différence entre le tarif des familles et le tarif appliqué aux extérieurs à la commune de Mareuil-Les-Meaux, comme stipulé dans la convention.

**Muriel DETABLE** demande si, à la suite du quotient familial instauré sur Mareuil-lès-Meaux, il y a plus d'enfants inscrits au centre de la commune.

**Madame le Maire** répond que oui.

**Le Conseil est invité à approuver cette délibération**  
**Adopté à l'unanimité**

## 2024-03-002 : Adoption du règlement intérieur

**François CHARRITAT** prend la parole.

Il informe le conseil que, dans les communes de moins de 3500 habitants, il n'y a pas d'obligation d'avoir un règlement intérieur. C'est au libre choix du conseil de se fixer les règles pour assurer le bon fonctionnement du conseil. Le règlement intérieur qui a été transmis organise à la fois les convocations, l'ordre du jour, le contenu, la possibilité d'ajouter des délibérations de dernière minute, etc.

Le règlement qui est proposé aujourd'hui a intégré des précisions, notamment ce qui a fait débat lors d'un précédent conseil à savoir le délai de rédaction du procès-verbal et de sa diffusion.

Ce règlement peut être modifié à la demande d'un tiers des membres du conseil.

**Pascal MACHU** revient sur l'article 4.

« **Sept jours** avant la séance, les dossiers préparatoires et les annexes aux délibérations seront consultables sur l'espace collaboratif mis à la disposition des conseillers municipaux. »

Il demande si une fois ce règlement adopté, ce sera le cas.

**François CHARRITAT** répond que oui,

**Pascal MACHU** revient sur l'article 23

« Les commissions peuvent accueillir des personnes qualifiées extérieures au Conseil Municipal. »

Il demande s'il est possible d'être averti si une personne extérieure participe aux commissions.

**François CHARRITAT** répond que oui

**Muriel DETABLE** revient sur l'article 21

« Le procès-verbal de chaque séance est rédigé par le ou les secrétaires. Il est arrêté au commencement de la séance suivante. Il est signé par le Maire et le ou les secrétaires. »

« Le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance qui suit son établissement. »

Elle indique qu'il faudrait compléter cet article car il y a eu une exception ce jour, avec les deux procès-verbaux à approuver.

**Madame le Maire** indique que c'est parce que le délai entre les deux derniers conseils dont un exceptionnel était trop court.

**Muriel DETABLE** souhaite que cet article soit complété. Et pose la question à savoir quelles sont les conséquences si un article n'est pas respecté.

**François CHARRITAT** répond que ce sont des règles de bienséance, il n'a pas été imaginé de sanction.

**Muriel DETABLE** : « donc c'est l'acceptation au sens large d'un règlement, il ne présente pas de règles strictes ».

**Madame le Maire** : « C'est un règlement qu'on va tenter d'appliquer pour que ce soit conforme »

**Le Conseil est invité à approuver cette délibération**  
**Adopté à l'unanimité**

**2024-03-003 : Autorisation de mise en vente de terrains AE 404-405-407-410-411**

**Bruno ASCENSIO** prend la parole, il situe le bien (rue Carnot) et explique qu'il a été divisé en deux lots. Ce premier lot est d'une surface de 444m<sup>2</sup>

« **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tout acte ou mesure nécessaire à l'exécution de cette délibération, à savoir recevoir les offres d'agents immobiliers, de les soumettre aux membres des commissions et conseils municipaux, afin d'en obtenir le meilleur prix. »

**Le Conseil est invité à approuver cette délibération**  
**Adopté à l'unanimité**

Conseil Municipal-Séance du 13 mars 2024

Page 3/10



## 2024-03-004 : Autorisation de mise en vente de terrains AE 403-406-408-409

**Bruno ASCIENSIO** continue, il s'agit du deuxième lot d'une surface de 1247m<sup>2</sup>

« **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tout acte ou mesure nécessaire à l'exécution de cette délibération, à savoir recevoir les offres d'agents immobiliers, de les soumettre aux membres des commissions et conseils municipaux, afin d'en obtenir le meilleur prix. »

**Le Conseil est invité à approuver cette délibération  
Adopté à l'unanimité**

## 2024-03-005 : Vente terrain ZA 19

**Bruno ASCENSIO** situe le bien (Rue Charles de Gaulle), d'une surface de 5270m<sup>2</sup>. une proposition par un promoteur a été faite pour y construire des appartements. A l'époque le projet a été soumis aux avoisinants qui l'ont rejeté à l'unanimité.

Un autre promoteur a proposé un projet qui a été approuvé à l'unanimité. Il s'agit d'une quinzaine de maisons en location qui rentre dans le quota des logements sociaux.

« **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE**

**D'autoriser** la cession de ce terrain sis rue Charles de Gaulles cadastré ZA 19 au profit de la Société SCCV DOMUS MEA au prix de 640 000 euros.

**D'autoriser** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais, taxes, droit et honoraires seront à la charge de SCCV DOMUS MEA, acquéreur :

**D'indiquer** que la recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'année au cours de laquelle se réalisera l'opération de cession. »

**Rémi MORVAN** demande comment vont se gérer ces successions de sorties sur la rue Charles de gaulle.

**Bruno ASCENSIO** explique que c'est en réflexion et que cela sera proposé aux avoisinants, un accès avec un circuit giratoire dans un sens, pour limiter la vitesse. Des miroirs seront mis en place, il faut réfléchir à mettre des stops ou des feux. Toutes ces réflexions seront étudiées en commission dans les prochaines semaines.

Conseil Municipal-Séance du 13 mars 2024

Page 4/10

**Remi MORVAN** s'interroge quant à la maîtrise d'ouvrage.

**Bruno ASCENSIO** indique qu'il y a des chances que cela soit partagé entre l'aménageur et la commune. L'aménageur est ouvert à ce qu'il y ait un travail commun.

**Rémi MORVAN** s'inquiète quant à la qualité et la méthodologie pour la voirie.

**Bruno ASCENSIO** le rassure en expliquant que la commune imposera des choses afin que tout se passe bien.

**Rémi MORVAN** lui rappelle qu'ils n'ont pas tout à fait le même point de vue sur le sujet technique.

**Bruno ASCENSIO** lui répond que malgré le fait de ne pas être spécialiste de ce genre de travaux, il rappelle que, justement dans le règlement intérieur que nous venons de voter, il y a possibilité de faire venir des experts pour apporter un éclairage afin d'éviter des situations compliquées.

**Rémi MORVAN** prévient que si les travaux ne sont pas réalisés suivant une méthodologie en concordance avec les normes, on se retrouverait avec des problèmes de voirie analogues à ceux qu'il y a déjà sur la commune.

**Bruno ASCENSIO** le rassure en informant que cela a été discuté avec l'aménageur qui a été prévenu que la commune sera vigilante sur le sujet. Aux vues de l'état de la voirie de Mareuil-lès-Meaux. Il a d'ailleurs été décidé d'investir ces trois prochaines années afin de réparer ce qui est très endommagé et d'anticiper par des soins ce qui pourrait se dégrader rapidement.

**Pascal MACHU** intervient en déclarant que ce serait le moment de revoir les arrêts de bus de la rue Charles Gaulle.

**Bruno ASCENSIO** répond que les arrêts de bus font partie des choses qui sont à l'étude afin de revoir sérieusement le réseau des abris bus présent sur la commune.

**Madame le Maire** intervient pour dire que, sur la rue Charles de Gaulle, cela est déjà prévu, ils attendent les aménagements afin qu'il y ait un arrêt de bus vraiment conforme pour permettre à chacun d'être au plus proche.

**Gilbert DEN BEKKER** intervient sur le sujet du projet. Il demande si les maisons seront dans le cadre de location avec accès à la propriété.

**Bruno ASCENSIO** répond que c'est une question qui a été posée. Une réponse est attendue.

**Gilbert DEN BEKKER** s'inquiète sur les accès et demande comment sera disposée la résidence.

**Bruno ASCENSIO** répond qu'il y aura une voie descendante sur la partie droite. Les maisons seront en bordure de l'autre côté. Il y a encore des choses à voir avec eux pour le sens de l'accès.

**Gilbert DEN BEKKER** demande s'il est prévu qu'il y ait assez de places de stationnement, pour éviter ce qu'il se passe devant la Villa du Canal.

**Bruno ASCENSIO** répond que cela a été imposé à l'aménageur de créer du stationnement en plus pour éviter ce qui se passe aujourd'hui. Il y aura minimum deux places par habitation et du stationnement est prévu tout au long de la descente.

**Gilbert DEN BEKKER** demande si une autre réunion sera prévue avec les riverains une fois le projet plus concret.

**Bruno ASCENSIO** répond que oui, vendredi sera présenté le projet définitif et par la suite une réunion avec les avoisinants.

**Le Conseil est invité à approuver cette délibération**  
**Adopté à l'unanimité**

## 2024-03-006 : Intégration parcelles domaine communal

**Bruno ASCENSIO** prend la parole. Par suite d'erreurs de numérotation de parcelles, sur une délibération du 26 septembre 2022, nous repassons cette dernière avec les bonnes informations. »

**Rémi MORVAN** demande s'il y a l'existence d'un plan qui recense l'ensemble des propriétés communales sur toute la partie boisée. Afin de savoir si cela peut présenter un intérêt pour un aménagement de type parcours de santé, promenade ou mettre des stèles.

**Bruno ASCENSIO** annonce qu'il a déjà fait un repérage, pour ensuite faire un amalgame de l'ensemble

**Rémi MORVAN** indique que cela présente un intérêt afin que les terrains ne soient pas occupés illicitement.

**Le Conseil est invité à approuver cette délibération**  
**Adopté à l'unanimité**

Conseil Municipal-Séance du 13 mars 2024  
Page 6/10



## QUESTIONS DIVERSES

**Madame le Maire** annonce que la société BOXY qui avait déployé les épiceries connectées arrête son activité. Celle de la commune sera donc retirée le 22 avril.

### Remise chèque Crématorium de l'Arche

Chaque année à la clôture de son exercice, le crématorium de l'Arche, remet un chèque à la mairie représentant le fruit de la revente des métaux précieux récupérés lors des crémations. Par la convention qui nous lie, il est indiqué que cette somme est reversée à trois associations. Or depuis quelques années le chèque est toujours remis à la même.

**Madame le Maire** poursuit sa prise de parole et propose un vote à main levée afin de choisir trois associations pour partager cette somme qui représente cette année 8009.92 €.

Associations présentées et proposées : AVACS - CAT AND CO - SOS FEMMES - ARILE-SCOTT AND CO - SIGNES ET PAROLES

Après vote, les trois associations retenues sont :

- AVACS : Association vaincre le cancer solidairement
  
- HANDI'ZEN : L'Association a pour objet de proposer aux enfants en situation de handicap ainsi qu'à leurs familles un lieu de rassemblement équipé de différents outils de détente. Aider les familles confrontées au handicap de partager et de se rencontrer au Centre Social de Meaux peut les faire sortir d'un certain isolement.
  
- SOS FEMMES 77 : l'association défend les femmes et les enfants et accompagne les victimes de violences.

### Plan Communal de Sauvegarde

**François CHARRITAT** prend la parole.

Le PCS est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. Il intègre notamment des dispositions concernant la transmission des alertes, la communication envers les habitants et l'organisation du pilotage de la gestion de crise ; sous l'autorité du Maire, Directeur des Opérations de Secours, un Poste de Commandement Communal, généralement situé en Mairie, et une Cellule Opérationnelle, qui constitue le support logistique sont constitués avec des membres nommément désignés.

Le PCS est un document qui peut être consulté en Mairie, mais qui contient des informations d'ordre privé qu'il convient de ne pas diffuser.

Il s'agit aujourd'hui de sa mise à jour. La dernière datant de 2022.

## Convention Jardins familiaux

**François CHARRITAT** revient sur la convention signée en 2012 qui lie la commune et l'association CALME qui est gestionnaire des jardins. Ce sont des parcelles de la commune mises à disposition qui permettent aux personnes qui le souhaitent de développer une activité écologique et solidaire.

Au vu des changements intervenus depuis 2012 et d'articles non respectés (par exemple l'association de la marie aux réunions de travail), cette convention mérite d'être revue.

**François CHARRITAT** interroge Pascal MACHU qui est le président de l'association CALME quant à la volonté de l'association de continuer la gestion des jardins.

**Pascal MACHU** répond que le règlement a été revu dernièrement car il y a deux associations dont une qui n'exerce plus son activité (Mareuil au jardin). Il précise que toutes les parcelles sont occupées à 100%, cela fonctionne bien et qu'il est prêt à discuter sur la convention avec la mairie

**François CHARRITAT** reprend en disant qu'il y a des informations que la mairie souhaite avoir, telle que le code d'accès du portail. Il rappelle que c'est une propriété de la commune.

**Pascal MACHU** précise que le code a été changé la semaine dernière pour cause de dysfonctionnement et que le code n'a pas encore été transmis.

**François CHARRITAT** indique qu'il n'est pas normal de fonctionner comme cela

**Madame le Maire** intervient en indiquant qu'il faut travailler en commission sur une nouvelle convention en bonne et due forme.

Terminant sur ce point, **Madame le Maire** demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions

**Gilbert GEN BEKKER** intervient, demandant si quelque chose est prévu à la saison prochaine pour les motocross et quads.

**Madame Le Maire** répond précisant que les rapports avec la police nationale et intercommunale sont très bons. Qu'il y a un travail commun à faire. Lorsque quelqu'un subit une nuisance, à chacun de faire remonter l'information par mail ou sur les réseaux afin de répondre au mieux dans des délais rapides.

**Gilbert DEN BEKKER** intervient en demandant si sur certains chemins, la mise en place de barrières est possible.

**Madame le Maire** précise que le chemin de halage est une propriété des Voies Navigables de France



**Gilbert DE BEKKER** reprend la parole sur un autre sujet, il interroge le conseil quant au devenir sur le terrain appartient à CARREFOUR PROPERTY (rue Charles de Gaulle). L'entretien laisse à désirer, avec notamment des végétaux qui débordent sur la voirie.

**Bruno ASCENSIO** répond qu'un courrier a été envoyé au propriétaire pour la taille des végétaux. Le projet relève de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. La commune a transmis ses inquiétudes quant à celui-ci. Il évoque tout de même la pression d'Ile de France Mobilités et indique qu'il va être compliqué de contrer le projet porté par la CAPM.

Terminant sur ce sujet, **Madame le Maire** donne la parole à **Sandrine VATELER**.

**Sandrine VATELER** prend la parole expliquant qu'à ce jour et après discussion avec l'équipe, elle décide, pour des raisons de planning personnel et professionnel, de renoncer aux délégations qui lui ont été attribués (développement économique) Elle précise, que compte tenu du fait qu'elle ne peut assumer pleinement cette fonction, elle ne souhaite plus percevoir son indemnité. Elle reste dans l'équipe municipale et continuera de participer aux réunions de la commission développement économique. Christophe BOISSON reprendra la délégation de cette commission.

**Madame le Maire** reprend en indiquant la date du prochain municipal, le 04 avril 2024, destiné au vote du budget.

**Elle** poursuit en déclarant qu'il y a cinq ans jour pour jour avait eu lieu la première réunion d'équipe pour les élections municipales de 2020. Elle précise que la citation, qui suit sera en lien.

« Dans une équipe il n'y a pas de passagers, il n'y a qu'un équipage. »

Elle remercie l'assemblée et lève la séance à 21 heures 15



Madame le Maire  
Emilie SURAY

Le secrétaire de séance

<p>Bruno ASCENSIO</p>	<p>Patrick BISSON</p>	<p>Christophe BOISSON</p>	<p>François CHARRAT</p>
<p>Gilbert den BEKKER A donné pouvoir à Muriel DETABLE</p>	<p>Muriel DETABLE</p>	<p>Bernard LAURENT</p>	<p>Emilie LAMOUR</p>
<p>Christophe LOIR</p>	<p>Dominique LOUANDRE</p>	<p>Pascal MACQUILLON</p>	<p>Dominique MERET</p>
<p>Rémy MORVAN</p>	<p>Robert NEROT</p>	<p>Jocelyne NIVOIX</p>	<p>Marie-Christine OUILARD</p>
<p>Danielle RUBAL</p>	<p>Emilie SURAY</p>	<p>Stella TARAVELLA</p>	<p>Valérie TARGOSZ</p>
<p>Jocelyne TOKPAN</p>	<p>Sandrine VATELER</p>	<p>Nadège VELLEINE</p>	



